AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1936
FR0000072910-FS0613

19 septembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE STERIA SCA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 septembre 2014, la société Sopra Group (nouvellement dénommée Sopra Steria Group), a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 septembre 2014, le seuil de 90% du capital de la société GROUPE STERIA SCA et détenir 30 040 543 actions GROUPE STERIA SCA représentant autant de droits de vote, soit 90,52% du capital et 89,41% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions GROUPE STERIA SCA par la société Sopra Group dans le cadre de l'offre publique d'échange réouverte qu'elle a initiée et dont le résultat a été publié le 12 septembre 2014[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 33 186 499 actions représentant 33 600 323 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 214C1889 du 12 septembre 2014.